

FINANCES

LA DIFFERENCE ENTRE UNE OBLIGATION ET UNE ACTION PRIVILEGIEE

Nous apprenons que certains vendeurs habiles qui se sont spécialisés dans la vente aux petits épargnants, profitent de l'énorme publicité faite par le gouvernement pour les divers emprunts de la Victoire ainsi que par les courtiers pour de nombreuses émissions d'obligations, pour vendre des actions privilégiées dans certaines entreprises commerciales ou industrielles en prétendant qu'une action privilégiée comportant un intérêt fixe était la même chose qu'une obligation.

Il y a une vaste différence entre ces deux valeurs et nous tenons à l'expliquer à nos lecteurs afin qu'ils se rendent parfaitement compte de la sûreté que comporte ces deux genres de valeurs.

Une obligation est une reconnaissance que l'obligataire a avancé une somme déterminée à un gouvernement, une province, une ville, une commission scolaire ou même une entreprise industrielle, constituant une dette que l'emprunteur doit rembourser intégralement à une époque fixe, tout en payant jusqu'à l'échéance une compensation, sous forme d'intérêt, pour l'usage de l'argent avancé.

Une action privilégiée ne constitue pas une dette qui doit être remboursée.

En d'autres termes, la propriété représentée par une obligation n'est qu'une seule et unique chose: de l'argent.

L'action privilégiée ou ordinaire n'est qu'un certificat établissant que celui qui la détient légalement est propriétaire d'une proportion indivise de la propriété de la compagnie qui a émis l'action.

Le détenteur d'une action a donné son argent pour acheter un intérêt dans les immeubles, l'outillage, le stock, etc., d'une compagnie. S'il veut ravoier son argent, il lui faut trouver quelqu'un qui soit acheteur pour l'intérêt que représente son certificat d'action.

La seule similitude qu'il y a entre l'action privilégiée et l'obligation, c'est que le taux d'intérêt sur le capital représenté par l'obligation ou l'action est fixe et non sujet à des fluctuations.

THE MONTREAL LOAN & FINANCIAL COMPANY, LIMITED, a obtenu des lettres patentes de la Législature provinciale pour faire le commerce des obligations et autres valeurs. Le fonds social de la nouvelle compagnie est de \$49,900.00 divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts de cent piastres chacune, avec bureau principal à Montréal.

POUR RESTREINDRE L'AFFLUX DES IMMIGRANTS; Les nouveaux règlements concernant l'immigration exigent que les immigrants appartenant aux classes des ouvriers, des artisans ou des manoeuvres, possèdent \$250 en leur nom propre en sus du prix du transport à leur destination au Canada; ou, si un immigrant est accompagné de sa famille ou d'un membre de sa famille, \$125 pour chaque membre de sa famille au-dessus de 18 ans et \$50 pour chaque enfant au-dessus de 5 ans et au-dessous de 18 ans.

LE GASPILLAGE DANS L'ALIMENTATION; D'après les chiffres fournis par le service de Santé de Montréal, division de l'inspection des aliments, nous constatons que 442 tonnes de marchandises ont été confisquées en 1920, qui se répartissent comme suit:

Boeuf, 33,664 livres; veau, 34,926 livres; mouton, 7,021 livres; porc, 19,028 livres; chevreuil, 1,584 livres; volailles, 3,120 livres; poisson, 133,636 livres; diverses, 8,878 livres; fruits, 32,203 livres; légumes, 17,954 livres; divers, 13,148 livres; glace, 267 tonnes.

LES RESSOURCES FORESTIERES DE NOTRE PAYS; D'après des statistiques récemment établies, il existe aujourd'hui au Canada une quantité de bois de pulpe égale à 901,000,000 de cordes et couvrant une superficie de 350,000 milles carrés. En se basant sur les coupes, conduites actuellement un peu partout, il faudrait 62 ans pour épuiser cette quantité considérable de bois.

LA DETTE DE MONTREAL; La dette consolidée de la ville de Montréal s'établit à \$162.53 par tête, si l'on calcule la population de la métropole à 750,000 comme le veut la compilation officielle des statistiques municipales de la province de Québec. Le chiffre de la dette s'élève au montant de \$121,901,622.

L'IMPOT SUR LE REVENU a rapporté en décembre dernier trois fois plus que durant le même mois de 1919, les chiffres étant:

Décembre 1919: \$3,166,527;

Décembre 1920: \$10,593,296.

THE NORTH AMERICAN TRUST COMPANY OF CANADA; Demande va être faite au Parlement du Canada pour l'incorporation d'une compagnie de fiducie, sous le nom indiqué plus haut, ou sous ceux de Metropolitan Trust Company of Canada ou Scottish Canadian Trust Company of Canada.

LA POPULATION AGRICOLE AUX ETATS-UNIS représente un total de 32,051,635 personnes. Cette population doit subvenir à la nourriture de 54,810,203 autres catégories habitant les cités. C'est-à-dire que 100 agriculteurs sont occupés à produire des vivres pour 420 personnes en dehors d'eux-mêmes.

LES PROGRES DU COMMERCE CANADIEN; En 1890, le commerce total du Canada était de \$149,489,188. Il est de \$2,351,174,896 pour l'année 1920. La récolte du froment, qui était de 32,350,269 boisseaux en 1880, a atteint 193,260,400 boisseaux en 1919 et plus de 200,000,000 en 1920. La valeur des produits ouvrés, qui était de \$309,676,068 en 1881, a atteint \$3,015,577,940 en 1920. Quant à la production agricole du Canada, de 1900 à 1919, elle a passé d'une valeur de \$364,906,866 à \$1,975,841,000.

L'AGRICULTURE EN PREMIERE PLACE; Les produits agricoles occupent la première place dans les exportations canadiennes pour les derniers douze mois, selon le relevé annuel du bureau des statistiques fédérales pour l'année se terminant en janvier 1921. Le total des produits agricoles a été de plus de \$550,100,000 sur un total d'exportation de \$1,235,000,000.

LES CEREALES; Le Bureau des Statistiques d'Ottawa donne comme définitifs les chiffres suivants concernant la récolte du froment et de l'avoine au Canada, en 1920:

Froment: 263,000,000 boisseaux contre 193,260,000 en 1919; avoine: 530,709,000 boisseaux.

On estime la valeur totale de toutes les récoltes au Canada en 1920, à \$1,455,244,000.